



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
Modification de
l'AP/CP n° 37
« Travaux rue
Georges Lassalle »

DELIBERATION N° 5

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 21 janvier 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - X.BAYLAC - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - M.BECRET - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.MARTIN donne pouvoir à M.BECRET
J.RANCE donne pouvoir à D.LAVIGNE
F.BILLARD donne pouvoir à MA.THEBAUD

Secrétaire de séance : S.PUYO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les opérations d'investissement revêtant un caractère pluriannuel font l'objet, lors du vote du budget primitif, de l'adoption d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Les travaux de la rue Georges Lassalle arrivant à leur terme (fin janvier) et ce avant le vote du budget 2022, il est proposé au Conseil Municipal de réajuster le tableau des AP/CP concernant cette opération.

Lors du vote du budget 2021 et du vote des AP/CP en mars dernier, les crédits de paiement ouverts sur cette opération pour 2021 étaient de 194 000 €.

Lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 une décision modificative (DM N°1) a acté une augmentation de crédits de 7 000 € au titre de la réfection des trottoirs suite aux travaux de la CAPB (part Ville) portant à 201 000 € la prévision budgétaire pour 2021.

Les dépenses payées au 31 décembre 2021 sont de 166 504 €, laissant un solde à régler de 34 391€ pour 2022.

Par ailleurs lors du Conseil du 13 décembre 2021 pour autoriser à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 (délibération n°3) : dont 40 000 € correspondant à des travaux supplémentaires sur cette opération.

Il convient aujourd'hui de rajouter 20 000 € supplémentaires à l'enveloppe des 40 000 € votée en décembre 2021.

Ces travaux supplémentaires correspondent à des prestations complémentaires concernant l'aménagement commun avec Tarnos d'un point d'apport volontaire avec voie de retournement, de diverses adaptations de trottoirs et de compléments d'ouvrages de récupérations des eaux de ruissellement de différentes impasses, complétés par des travaux de reprises de murs privés pour élargissement des voies.

Dès lors, il est proposé d'ajuster l'autorisations de programme « Travaux rue Georges Lassalle » (n°37) et d'ouvrir les crédits de paiement comme suit :

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de Programme			Ventilation des Crédits de Paiement	
		Montant initial	Montant de l'AP au 18/03/2021	Montant de l'AP au 27/01/2022	CP antérieurs (Réalizations cumulées au 31/12/2021)	CP 2022
37	Travaux rue Georges Lassalle	302 552 €	322 955 €	389 850 €	295 459 €	94 391 €
	TOTAL	302 552 €	322 955 €	389 850 €	295 459 €	94 391 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la modification de l'autorisation de programme « Travaux de la rue Georges Lassalle » (n°37) et d'ouvrir les crédits de paiement (AP/CP) tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;

Dit que les crédits de paiement 2022 seront inscrits au budget 2022 sur l'opération n°37 « Travaux de la rue Georges Lassalle ».

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 28 janvier 2022

Le Maire,

